

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du lundi 28 avril 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Sarah Balouka, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration : Nicolas Gilles à Olivier Pinel

Absent :

Secrétaire de séance : Julia Quellien

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de février et mars
2. Point réception des travaux traversée du bourg
3. Point PLU
4. Devis viabilisation superette API
5. Devis charpente couverture église de Feuguerolles
6. Devis signalétique rue de la Place
7. Devis chemin en direction de la Guigne
8. Décision Modificative FNGIR 2021

Points ajoutés

9. Devis peinture façade salle des Ammonites
10. Devis peinture SMA
11. Devis bancs pour cimetière Feuguerolles

1- Approbation du compte rendu du conseil de février et mars

Le conseil municipal reporte au prochain conseil l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 février.

Le conseil municipal reporte au prochain conseil l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars.

2 – Point réception travaux traversée du bourg

- Franck Robillard précise que le petit rond-point du Diapason n'a pas été réalisé comme prévu dans le marché. L'entreprise Jones TP prévoit de le refaire mardi 29 avril 2025. Il précise la couleur choisie pour les pavés résine. Elle sera identique aux pépites déjà réalisées, sable clair.
- Franck Robillard informe qu'une réception partielle est prévue le 6 mai à 17h00 essentiellement à la demande de l'entreprise des espaces verts.
- Thierry Gouix a relancé l'entreprise des espaces verts afin qu'elle prévoit un arrosage, voir 2 avant la réception.

- Fabien Lehalle rappelle qu'un regard d'eau pluvial est à refaire (gravats dedans et contour renforcé avec du béton)
- Thierry Goux précise qu'il a fait ajouter du gravier le long du mur arrière de la médiathèque afin de faciliter l'accès aux volets
- Franck Robillard précise qu'il va falloir envisager le futur emplacement des barrières (à côté place PMR devant bar...)

Délibération 30/2025

- Franck Robillard informe également qu'il faut instaurer le schéma communal cyclable, il est décidé :
 - De faire un marquage au sol rue Neuve pour diriger les cyclistes vers la Croisée des Chemins ;
 - Passer la rue de la Croisée des Chemins en voie partagée 20 km/h (prévoir panneau) ;
 - Ajouter sous le panneau cédez le passage rue de l'église un panneau voie partagée ;
 - D'instaurer rue de la Place en chaudiou.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité ce schéma communal cyclable et autorise Monsieur le Maire à signer tous devis s'y référants.

3 – Point PLU

Olivier Pinel rappelle que l'enquête publique se termine dans 2 jours. 7 personnes sont venues rencontrer le commissaire lors de ses permanences et 2 par internet.

4 – Devis viabilisation superette API

Délibération 31/2025

Fabien Lehalle présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Sato concernant les travaux nécessaire pour la viabilisation électrique de la Superette Api. Le devis s'élève à 6 800 € HT. Il précise qu'au vu du montant du devis, il a réalisé un devis de fournitures ainsi qu'un devis à l'entreprise Bisson pour la réalisation de la tranchée. En voici le détail :

- Devis entreprise Bisson : comprenant le terrassement d'une tranchée sur 30 mètres, la pose de fourreaux et chambre PTT, le sablage et le remblayage de la tranchée. Le devis s'élève à 1 060 € HT ;
- Devis entreprise BUSCA : comprenant les fournitures nécessaires, gaine, manchons, grillage. Le devis s'élève à 552.30 € HT ;
- Devis entreprise Sato : comprenant juste la partie : amené repli, surlargeur tranchée et percement de la chambre Orange. Le devis s'élève à 1 115 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la deuxième solution proposée, plus économique, et autorise la signature des trois devis précédemment cités pour un total de 2 727.30 € HT.

5- Devis charpente couverture église de Feuguerolles

Thierry Goux présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SAS Moisson de 31 195.38 € HT pour le remplacement de la couverture de l'église de Feuguerolles. Le devis comprend, la découverte de la tuile plate existante et la pose d'une couverture tuiles plates Terreal sablé Normand (gouttières, noquets, chatières de ventilation haute et basse compris).

Thierry Goux présente également le devis de l'entreprise SARL F. Bigot de 9 836.72 € HT pour le remplacement de la charpente de l'église de Feuguerolles. Ce devis comprend la dépose et l'évacuation de l'ancienne charpente et l'installation d'une nouvelle charpente sur la partie centrale de l'église. (Pannes, chevron et remise en ligne du faitage avec renfort compris).

En effet Thierry Goux informe avoir demandé des devis suite à l'arrêté municipal de fermeture de l'église au public après avoir constaté des fissures au plafond de la nef.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après délibération, les membres du conseil préfèrent renouveler la demande de DETR en 2026 et abandonner la demande faite en 2025 qui n'est plus à la hauteur des devis cumulés reçus.

Il est envisagé de lancer une souscription dès 2026.

6- Devis signalétique rue de la Place

Délibération 32/2025

Thierry Goux présente au conseil municipal les deux devis de l'entreprise Bâti Services concernant l'aménagement de la signalisation Rue de la Place. Il expose aux membres du conseil les deux propositions :

1/ Marquage en peinture : comprenant passage piéton, cédez le passage, zig zag bus, création de couloir piéton, fourniture et pose de potelet pour le Chemin des Tourelles. Le devis s'élève à 2 281.68 € HT

2/ Marquage en résine : comprenant les mêmes réalisations que le devis peinture mais en résine. Le devis s'élève à 2 797.68 € HT.

Thierry Goux demande aux membres du conseil de se prononcer sur le choix du devis entre peinture et résine.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Bâti Services et retient l'option résine à hauteur de 2 797.68 € HT.

7- Devis chemin en direction de la Guigne (Chemin des Caholles)

Délibération 33/2025

Thierry Goux présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BISSON TP concernant le débarnage du chemin menant à la Guigne (Chemin de Caholles) avec évacuation, la création d'une pierrée en gravier et la fourniture et la mise en place de tout venant encaissement du chemin sur environ 50 ml. Le devis s'élève à 1 630 € HT

Thierry Goux demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce devis.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BISSON TP à hauteur de 1 630 € HT.

8- Décision Modificative FNGIR 2021

Délibération 34/2025

Olivier Pinel informe que sur demande de la trésorerie, il est nécessaire de prévoir une DM au budget 2025 de la commune (04500) afin d'annuler le solde du titre 92/2021 qui fait doublon avec les autres titres pris en charge mensuellement sur 2021. Il demande aux membres du conseil l'autorisation de saisir un mandat au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) pour un montant de 5 905 euros. L'écriture n'étant pas prévu au budget il est nécessaire de passer une écriture avant en ce sens :

- Mandat au 61524 chapitre 11 pour 5 905 euros
- Titre au 673 chapitre 67 pour 5905 euros

Après délibération, et afin de d'équilibrer le compte 73221 FNGIR du budget communal sur l'année 2021, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la saisie de ce mandat au compte 673 du budget communal 2025 à hauteur de 5 905 euros, et accepte de passer l'écriture suivante afin de créditer le compte 673 :

- Mandat au 61524 chapitre 11 pour 5 905 euros
- Titre au 673 chapitre 67 pour 5905 euros

9- Devis peinture façade salle des Ammonites

Délibération 35/2025

Thierry Gouix présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Gallon Peinture pour le ravalement de la façade de la salle des Ammonites comprenant le dessous de toit, les poteaux, la porte et la façade de la salle. Le devis s'élève à 4 027.49 € HT.

Thierry Gouix demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce devis.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Gallon à hauteur de 4 027.49 € HT

10- Devis peinture SMA

Délibération 36/2025

Thierry Gouix présente au conseil municipal le devis de l'entreprise PICANT Ravalement concernant la peinture de la Salle Multi Activités. Il s'élève à 21 737.80 € HT pour la totalité de la salle.

Thierry Gouix a également fait faire un devis par l'entreprise Gallon pour une estimation des mêmes travaux. Le devis d'élève à 15 309.80 €HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Picant en ne validant que l'entrée de la salle pour 1 807 € HT.

11- Devis bancs pour cimetière Feuguerolles

Franck Robillard présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Pompes Funèbres Le Baron concernant l'installation de deux bancs supplémentaires en granit rose dans le cimetière de Feuguerolles. Le devis s'élève à 1 491.00 € HT.

Franck Robillard demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce devis. Les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à ce devis trop important.

Questions et informations diverses

- Randonnée pédestre : Mylène Suzanne informe avoir reçu les panneaux de départ de randonnée pédestre. Elle accompagnera l'entreprise (D.SIGN) pour leur montrer sur le terrain tous les points de départ qui ont été convenus ensemble. La pose se fera cette semaine.
- Thierry Gouix a recontacté Monsieur Goss pour réajuster le devis de remise aux normes des bâtiments.
- Olivier Pinel informe la mise en place d'un baromètre vélo et incite les membres du conseil à en parler.
- Olivier Pinel rappelle à chacun de réaliser les articles pour le hors-série des petites nouvelles.
- Thierry Gouix informe que la fibre à la sma est installée, il ne reste plus que le raccordement.
- Bruno Onfroy rappelle les cérémonies du 8 mai et demande confirmation des horaires.
Bully : 11h15 - Feuguerolles : 11h30. Communication par Citykomi, affichage et site internet.

Séance levée à 23h30